

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

### JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Téléphone 30-19-21 Compte Chèque Postal : 30 1947 - T Marseille

#### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1er janvier)	
tarifs, toutes taxes comprises :	
Monaco, France .....	130,00 F
Étranger .....	160,00 F
Annexe de la « Propriété Industrielle », seule .....	72,00 F
Changement d'adresse .....	2,00 F

#### INSERTIONS LÉGALES

la ligne, hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général .....	10,00 F
Gérances libres, locations gérances .....	10,00 F
Commerces (cessions, etc...) .....	10,00 F
Sociétés (statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc...) .....	20,00 F

## SOMMAIRE

### MAISON SOUVERAINE

*Message reçu par S.A.S. le Prince de Sa Sainteté le Pape (p. 357).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale  
*Garde des infirmières (p. 357).*

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Office des Emissions de Timbres-Poste  
*Mise en vente de la 1ère partie du programme philatélique 1982 (p. 358).*

Direction de l'Habitat - Service du Logement  
*Locaux vacants (p. 358).*

#### MAIRIE

*Avis de vacances d'emploi n° 82-14 et 82-15 (p. 358/359).*

### INFORMATIONS (p. 359/360)

### INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 360 à 364)

Annexe au Journal de Monaco

CONSEIL NATIONAL. — *Compte rendu de la séance publique du 10 décembre 1981 (p. 2223 à 2314).*

## MAISON SOUVERAINE

*Message reçu par S.A.S. le Prince de Sa Sainteté le Pape.*

En réponse aux souhaits qu'Il avait adressés à Sa Sainteté le Pape, à l'occasion des fêtes de Pâques, S.A.S. le Prince a reçu du Très Saint Père le message suivant :

« Je remercie vivement Votre Altesse Sérénissime et la Princesse Grace pour les vœux filiaux qu'Elles m'ont adressés à Pâques avec l'assurance de Leur prière et je demande au Christ ressuscité de Leur donner Sa paix et Sa joie.

JOHANNES PAULUS PP II ».

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

*Garde des infirmières.*

La garde du dimanche 25 avril 1982 sera effectuée par Mlle Brigitte UGHETTO, 44, bd du Jardin Exotique, tél. : 30.31.72.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

Office des Emissions des Timbres-Poste.

*Mise en vente de la 1ère partie du programme philatélique 1982.*

1. — L'Office des Emissions de Timbres-Poste de la Principauté de Monaco procédera, le lundi 3 mai 1982, à la mise en vente de la 1ère partie du programme philatélique 1982, constituée par les timbres-poste décrits ci-après :

— *Coupe du Monde de Football - Espagne juin & juillet 1982. - Bloc - :*

- 1,00 : Dribble
- 2,00 : Shoot
- 3,00 : Tête
- 4,00 : Dégagement au poing

— *Oiseaux du Parc National du Mercantour (Alpes-Maritimes & Alpes de Haute-Provence), France :*

- 0,60 : Casse Noix moucheté
- 0,70 : Tétras-Lyre
- 0,80 : Perdrix bartavelle
- 0,90 : Tichodrome échelette
- 1,40 : Lagopède des Alpes
- 1,60 : Aigle Royal

— *Europa C.E.P.T. 1982 : Thème commun : Faits Historiques.*

- 1,60 : En 1297, prise de la Forteresse de Monaco par des troupes Guelfes de Gênes déguisées en moines Franciscains.
- 2,30 : En 1641, signature du Traité de Péronne par le Roi Louis XIII de France et le Prince Honoré II de Monaco.

— *Feuille Europa C.E.P.T. : Dimension 170 x 143 mm.*

Les deux valeurs ci-dessus sont également émises en feuillets de cinq séries.

— *Émission groupée :*

— *FONTVIEILLE :* Un nouveau quartier est en train de naître qui agrandira la superficie de la Principauté de 1/7 par emprise sur la mer.

- 1,40 : Ancien quartier de la plage de Fontvieille.
- 1,60 : Emprise sur la mer par remblayage.
- 2,30 : Plan d'urbanisme du nouveau Fontvieille-Village.

— *PROJET DU NOUVEAU STADE.*

- 2,30 : Fontvieille-Village sera doté d'un nouveau stade ultra-moderne de 15.000 places, équipements sportifs de tous genres et parkings souterrains.

— *PHILEXFRANCE 82.*

- 1,40 : Grande Exposition Philatélique à Paris en juin 1982, ayant pour thème « Les Communications ».

— *EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE.*

- 0,60 : Le Bobiail
- 1,00 : Le Briard

— *ARCHEVECHÉ.*

- 1,60 : La Principauté de Monaco a été élevée au rang d'Archevêché le 25 juillet 1981.

— *SAINT FRANCOIS D'ASSISE.*

- 1,40 : Commémoration des 800 ans de la naissance du fondateur de l'Ordre des Franciscains.

— *DOCTEUR ROBERT KOCH.*

- 1,40 : Commémoration du centenaire de la découverte par le Docteur Robert KOCH en 1882 du bacille de la Tuberculose.

— *LORD BADEN POWELL.*

- 1,60 : Commémoration en 1982 des 125 ans de la naissance du Scoutisme et des 75 ans de la création de ce mouvement.

Direction de l'Habitat - Service du Logement

*Locaux vacants.*

Les prioritaires sont informés de la vacance de trois appartements ci-après :

- 1, rue du Rocher - 2ème étage - 2 pièces, cuisine, W.C.
- 15, rue des Orchidées - 1er étage - 2 pièces, cuisine, W.C., cave.

Le délai d'affichage expire le 3 mai 1982.

- 16, avenue Crovetto Frères - 1er étage inférieur - composé d'une pièce, cuisine.

Le délai d'affichage expire le 6 mai 1982.

**MAIRIE**

*Avis de vacances d'emploi n° 82-14.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que des emplois temporaires sont vacants au vestiaire public de la plage du Larvotto, à savoir :

— *pour la période du 1er mai au 30 septembre 1982 :*

- une caissière ;
- une suppléante caissière et surveillante de cabines ;
- deux surveillantes de cabines.

— *pour la période du 1er juin au 30 septembre 1982 :*

- une caissière ;
- deux surveillantes de cabines.

Les candidates devront faire parvenir au Secrétariat Général de la Mairie, dans les cinq jours de cette publication, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces, ci-après, énumérées :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- un certificat de bonnes vie et mœurs.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidates possédant la nationalité monégasque.

**Avis de vacance d'emploi n° 82-15.**

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi de cantonnier est vacant au Jardin Exotique.

Les candidats devront faire parvenir au Secrétariat Général de la Mairie, dans les cinq jours de cette publication, un dossier comprenant les pièces ci-après :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- un certificat de bonnes vie et mœurs.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats possédant la nationalité monégasque.

**INFORMATIONS****Hommage de Philadelphie à S.A.S. la Princesse**

S.A.S. la Princesse a fait l'objet de la part de Sa ville natale, Philadelphie, d'un hommage officiel, au cours d'une soirée donnée en Son honneur, le 31 mars dernier, à l'*Annenberg Center* de l'Université de Pensylvanie.

Cette soirée, au cours de laquelle furent projetés des passages des différents films tournés lors de la brève mais étincelante carrière de Grace Kelly, est la première d'une série de manifestations organisées à l'occasion du tricentenaire de Philadelphie.

Elle s'est ouverte par la lecture d'un message du Président des Etats-Unis qui, en Son nom personnel et en celui de Mme Nancy Reagan, s'est associé à l'hommage « merveilleux » ainsi rendu, a-t-il souligné, « au talent professionnel et aux efforts de S.A.S. la Princesse pour faire triompher des causes humanitaires ».

**Prix Prince Rainier III de Monaco pour un sport sans violence**

Institué par l'A.I.C.V.S. - Association Internationale contre la violence dans le sport - dont le siège est à Monaco - ce prix, d'un montant de 10.000 frs, sera remis annuellement par S.A.S. le Prince au cours d'une cérémonie qui aura lieu en Principauté.

Il est destiné à récompenser un journaliste ou un écrivain dont les écrits ou les prestations audio-visuelles contribueront le mieux à promouvoir les objectifs que s'est fixés l'A.I.C.V.S. : protéger le sport contre la violence et toutes les formes d'agression ou d'exploitation qui le menacent.

Le lauréat sera désigné par un jury international placé sous la Présidence de S.A.S. le Prince.

**La semaine en Principauté**

Fondation Prince Pierre de Monaco  
du mardi 27 avril au jeudi 6 mai

réunion du Conseil Musical en vue de l'attribution de son Prix annuel ;  
de son côté, le Conseil Littéraire siègera du mardi 4 au jeudi 6 mai.

**Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo**  
du lundi 3 au vendredi 28 mai  
tournée en Suisse et dans les 2 Allemagne.

**Théâtre Princesse Grace**  
les lundi 26 et mardi 27 avril, à 21 heures,  
« *Orties... Chaud* »  
sketches connection de *Josiane Lévêque*  
avec *Catherine Rich, Josiane Lévêque, Evelyne Dandry* ;  
mise en scène d'*Annick Blancheteau*.

le mercredi 28, à 21 heures  
concert par  
« *le Quintette Pro Arte de Monte-Carlo* »  
sous le Haut Patronage de la Fondation Prince Pierre de Monaco

au programme : œuvres de *Jacques Bondon*, (1ère mention du Prix Musical de la Fondation Prince Pierre de Monaco en 1964) ;  
*Virgilio Mortari* ; *César Franck*.

**Théâtre des Variétés**  
les vendredi 30 avril, à 21 heures et samedi 1er mai, à 15 heures  
« *Le malade imaginaire* »  
par le *Studio de Monaco*.

**12ème Conférence Hydrographique Internationale**  
jusqu'au vendredi 30 avril  
au C.C.A.M.

**Association Monégasque pour la Protection de la Nature**  
le jeudi 29 avril, à 21 heures, au grand auditorium Rainier III du Centre des Congrès

soirée de projections  
organisée sous la Haute Présidence de S.A.S. le Prince ;  
au programme :

« *Pollution et nuisances sur le littoral méditerranéen* »  
réalisé par le *Service du Film de Recherche Scientifique*, sous la direction du Professeur *Vicente Nardo* et de *Jean-Claude Moreteau*, Assistant à la Faculté de Paris-Orsay ;

ce film a obtenu les récompenses suivantes :  
en 1980

*Palme d'or* du *Festival du film scientifique* à Rio de Janeiro et  
*Prix spécial du jury* du *Festival de Toulon du film maritime et d'exploration* ;  
en 1981

le *Premier Prix du Festival Médical et de la Croix Rouge de Varna*, en Bulgarie

et, au *Festival du film sous-marin de Genève*,

le *Prix Spécial de l'environnement* offert par S.A.S. le Prince Rainier III de Monaco et le *Prix de la Ville de Genève*.

« *Pollution et nuisances sur le littoral méditerranéen* » sera suivi du diaporama de Jean Perotti : *Parc National du Mercantour « La Vallée des Merveilles »*.

Après l'entracte,

« *Réserve sous-marine de Monaco* », un reportage de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature

et

« *Récifs artificiels* » (Co-production FR3 Marseille / A.M.P.N.).

#### Les conférences

*Association de Préhistoire et de Spéléologie de Monaco*

le lundi 26 avril, à 21 heures, au Musée d'Anthropologie

A propos de « *La Guerre du feu* », par Louis Barral.

#### Projections de films au Musée Océanographique

jusqu'au mardi 27 inclus : « *Le poisson qui a gobé Jonas* »

à partir du mercredi 28 : « *Le sang de la mer* ».

#### Les congrès

*Au Loews Monte-Carlo*

du lundi 26 avril au samedi 1er mai

*Incentive AVON USA ;*

du mardi 27 au vendredi 30 avril

*Computer Vision Centre.*

#### A l'Hôtel de Paris

du mercredi 28 au vendredi 30 avril

*Pencon France-Stylos Sheaffer.*

#### Au C.R.I.

du vendredi 30 avril au dimanche 2 mai

*Convention Bauli.*

#### Au Beach Plaza

du vendredi 30 avril au dimanche 2 mai

*American College of Switzerland ;*

du vendredi 30 avril au lundi 3 mai

*Groupe Total Gas Italia.*

#### Les sports

*Yacht Club de Monaco*

les samedi 1er et dimanche 2 mai

#### OPTIMIST

*Tournoi International-Concentration Inter Ligues-Challenge Franco Italien.*

*Monte-Carlo Golf Club*

le dimanche 2 mai

*Coupe Malaspina-contre bogey (18 trous).*

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### GREFFE GÉNÉRAL

#### EXTRAIT

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 7 janvier 1982, enregistré ;

Entre la dame Sylvaine, Gisèle, Marcelle BONNET, épouse ALLARD, née le 9 janvier 1950, à BOURGES (Cher), de nationalité française, infirmière, demeurant et domiciliée, 15, rue Princesse Caroline, à Monaco ;

Et le sieur Daniel, Louis, Célestin, Michel ALLARD, né le 30 juillet 1949, à Monaco, de nationalité française, légalement domicilié, 15, rue Princesse Caroline, à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« .....

« Prononce le divorce des époux BONNET-ALLARD aux torts exclusifs de l'époux avec toutes conséquences de droit ;

« .....

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 11 juin 1909.

Monaco, le 15 avril 1982.

*Le Greffier en Chef :*

H. CORNAGLIA-ROUFFIGNAC.

### BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition

Exploit de M<sup>e</sup> Danielle Boisson-Boissière, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1981, cinq actions de la SOCIÉTÉ LAMARCO, 28, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo, n<sup>os</sup> 2.501-2.502-2.503-2.504-2.505.

**RÉSILIATION DE GÉRANCE LIBRE***Première Insertion*

Aux termes d'un acte s.s.p. du 19 février 1982, la « SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DE BAR ET DE RESTAURATION », ayant son siège 40, bd. des Moulins, à Monte-Carlo, et M. Jean-Pierre BLANCHARD, demeurant 16, bd. Maréchal Joffre, à Beaulieu, ont résilié par anticipation, avec effet du 1er mai 1982, la gérance libre concernant un fonds de commerce de bar, restaurant etc... dénommé « COSTA RICA », sis 40, bd. des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 avril 1982.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO  
Docteur en Droit - Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**« BURMATEC »**

Société Anonyme Monégasque

**DISSOLUTION**

1° — Aux termes d'une délibération tenue au siège social, 2, boulevard d'Italie à Monte-Carlo, le 31 mars 1982, les actionnaires de la société anonyme dénommée « BURMATEC » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 1981 et déclaré responsable de toutes dettes sociales, Monsieur Yves BLANQUI.

2° — L'original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de Maître Crovetto, par acte du 16 février 1982.

3° — Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 23 avril 1982.

*Signé : L.-C. CROVETTO.*

**C. F. E.**

Société Anonyme Monégasque  
Au capital de 500.000 F  
6, quai Antoine 1er  
Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Les Actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le mardi 11 mai 1982 à 15 h 00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° — Nomination de nouveaux administrateurs,
- 2° — Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE PRODUITS ET  
MATIÈRES SYNTHÉTIQUES  
MONTE-CARLO**

Société anonyme monégasque  
au capital de 600.000 francs  
« Le Vallespir » 25, boulevard du Larvotto  
MC - Monte-Carlo  
R.C.I. Monaco n° 71 S 1297

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à Monte-Carlo, au siège social, le lundi 10 mai 1982 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 1980 ;
- 2°) Rapport des Commissaires aux Comptes sur ce même exercice ;
- 3°) Examen et approbation des comptes ; affectation des résultats ; quitus aux Administrateurs ;
- 4°) Fixation de la rémunération des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1980 ;
- 5°) Autorisation à donner aux Administrateurs dans le cadre de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 ;
- 6°) Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**SODIMONDE**

Château d'Azur - Monte-Carlo

**AVIS DE CONVOCACTION**

Les actionnaires de la « S.A.M. Société de Diffusion Mondiale » dont le siège social est à Monte-Carlo, 44, bd d'Italie, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 14 mai 16 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 1981 ;

2°) Approbation des Comptes, affectation des résultats et quitus aux administrateurs ;

3°) Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 ;

4°) Nomination de deux commissaires aux comptes.

*Le Conseil d'Administration.*

Etude de M<sup>c</sup> Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RÉSILIATION DE DROITS LOCATIFS**

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 8 avril 1982, par Maîtres Rey et Aureglia, notaires à Monaco, Monsieur Marcel BOSSUT, commerçant, demeurant 42, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a résilié, contre indemnité, au profit de la société L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS-VIE, en abrégé « L'U.A.P.-VIE », propriétaire de l'immeuble et à effet du 1er mai 1982, les droits locatifs lui profitant, relativement à des locaux situés au 1er étage de l'immeuble 27, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions s'il y a lieu, en l'Etude de Maître Rey, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 avril 1982.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>c</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 8 avril 1982, la société anonyme monégasque « SILVATRIM », au capital de 5.500.000 Francs et siège 3 et 5 rue du Stade à Monaco, a cédé à la société anonyme monégasque « MECAPLAST », au capital de 3.000.000 de Francs, et siège « Le Thalès », rue du Stade, à Monaco, le droit au bail des locaux situés « Les Flots Bleus », 16, bd. du Bord de Mer à Monaco-Condamine.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 avril 1982.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>c</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE**

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, le 5 février 1982, par le notaire soussigné, M. Maurice BOURDIN, demeurant 47, avenue de Grande Bretagne à Monte-Carlo, a renouvelé pour une période de dix années à compter du 1er mars 1982, la gérance libre consentie à M. Jacques BOURDIN, commerçant, demeurant à Beausoleil 21, avenue Saint Roman et concernant un fonds de commerce de détail de l'habillement... détail de matériel d'équipement et d'articles de sport, de pêche et de camping y compris les accessoires et les articles de voyage, etc... exploité n° 5 rue Princesse Caroline et n° 3 rue Langlé à Monaco-Condamine.

Il a été prévu un cautionnement de DIX MILLE FRANCS.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 avril 1982.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

### Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par moi le 9 novembre 1981, M. Georges FADOUL, commerçant, demeurant avenue de Verduh, à Beyrouth (Liban), a acquis de Mme Michèle PALANQUE, commerçante, demeurant 20, Bd. Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de couture, mode sous l'enseigne « JEAN-LOUIS SHERRER », exploité avenue de Monte-Carlo, en bordure des Jardins de l'Hôtel de Paris.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.  
Monaco, le 23 avril 1982.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

## « CRÉDIT FONCIER DE MONACO »

(Société Anonyme Monégasque)

### MODIFICATION AUX STATUTS

I. — Aux termes d'une délibération prise à Monaco, au siège social numéro 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, le 28 avril 1980, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « CREDIT FONCIER DE MONACO », à cet effet spécialement convoqués et réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, suivant avis publié au « Journal de Monaco », feuille numéro 6.393 du 4 avril 1980, et par lettre aux actionnaires dont l'adresse était connue, ont décidé :

a) D'augmenter le capital de la Société de TRENTE MILLIONS DE FRANCS à SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS en une ou plusieurs fois et sur la seule décision du Conseil d'Administration et en conséquence, sous réserve de l'approbation gouvernementale, de modifier ainsi qu'il suit, l'article 7 des statuts :

#### « Article 7 »

« Sans autre autorisation, le capital peut, sur simple décision du Conseil d'Administration, être augmenté en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant maximum de SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS, aux époques, dans les proportions et aux conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables. Cette augmentation de capital pourra être réalisée soit par l'émission d'actions à souscrire en numéraire assimilables aux actions déjà existantes avec ou sans prime, soit par incorporation de réserves ou de bénéfices comportant création d'actions nouvelles ou élévation du montant nominal des actions.

« Au-dessus de SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS, ou en rémunération d'apports, le capital de la présente société peut être augmenté par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ».

b) De remplacer les articles 17 et 21 et de compléter l'article 24 des statuts, sous réserve de l'approbation gouvernementale, comme ci-après indiqué :

#### « Article 17 »

« La Société est administrée par un Conseil composé de cinq à quinze membres pris parmi les associés et nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

« La durée du mandat confié à chaque administrateur ne peut excéder six ans ; elle est fixée par l'Assemblée au moment de l'élection de chaque administrateur.

« Les administrateurs peuvent toujours être réélus sous réserve toutefois des dispositions visées ci-après :

« Aucun membre du Conseil d'Administration ayant atteint l'âge de soixante-dix ans révolus à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au cours de laquelle son mandat est soumis à renouvellement ne peut être nommé pour une durée supérieure à un an, ce mandat étant toutefois renouvelable d'année en année.

« En aucun cas, cependant, le Conseil d'Administration ne pourra être composé de plus d'un tiers d'administrateurs dont l'âge sera supérieur à soixante-dix ans.

« Si cette proportion est dépassée, le ou les administrateurs les plus âgés sont réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement s'est produit.

« Les sociétés en commandite simple ou par actions, en nom collectif ou anonymes, peuvent être administrateurs de la présente société. Elles sont représentées au Conseil d'Administration par un des associés pour les sociétés en nom collectif, par un des gérants pour les sociétés en commandite et par un administrateur ou un délégué du Conseil d'Administration pour les sociétés anonymes, sans que l'associé

en nom collectif, le gérant, l'administrateur ou le délégué du Conseil soient obligatoirement eux-mêmes actionnaires de la présente société.

« Toutefois, le délégué d'un Conseil de société anonyme, pour devenir administrateur de la présente société, doit être agréé, préalablement à sa désignation, par le Conseil d'Administration du CREDIT FONCIER DE MONACO ».

« Article 21 »

« Le Conseil nomme, parmi ses membres, un Président qui doit être une personne physique et, s'il le juge à propos, un ou plusieurs Vice-Président.

« La durée de leurs fonctions est d'une année et ils peuvent toujours être réélus.

« Toutefois, la durée des fonctions du Président ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur ni le temps à courir depuis sa nomination de Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il aura atteint l'âge de soixante-dix ans.

« En cas d'absence du Président et des Vice-Présidents, le Conseil d'Administration est présidé par l'administrateur que le Conseil désigne en séance.

« Le Conseil peut aussi désigner un secrétaire, même pris en dehors des actionnaires.

« Pour les actes à passer et les signatures à donner, le Conseil d'administration est valablement représenté par son Président ou par des fondés de pouvoirs spéciaux nommés par le Conseil d'Administration.

« Le Conseil doit avoir un délégué accrédité résidant à Monaco qui peut être choisi en dehors du Conseil pour le représenter légalement en tout temps auprès des Autorités, soit administratives, soit judiciaires, de la Principauté de Monaco ».

« Article 24 »

L'avant-dernier alinéa est complété de la manière suivante :

« En cas de nomination d'un Directeur Général, ses fonctions prennent obligatoirement fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de soixante-cinq ans ».

II. — Les résolutions prises par l'Assemblée Générale, en ce qui concerne les modifications à apporter aux articles 7, 17, 21 et 24, ont été spécialement autorisées par le Gouvernement Princier aux termes d'un Arrêté rendu le 9 juin 1980, par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, publié au « Journal de Monaco » le 4 juillet 1980.

III. — A la suite de cette approbation, un extrait, certifié conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 1980, et une Ampliation de l'Arrêté Ministériel d'autorisation du 9 juin 1980, ont été déposés au rang des minutes de M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, par acte du 15 avril 1982.

IV. — Une expédition de l'acte, susvisé, du 15 avril 1982 a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 22 avril 1982.

Monaco, le 23 avril 1982.

Signé : J.C. REY.

---

Le Gérant du Journal : JEAN RATTI.

---

455 -AD